



syndicat mixte des transports en commun

**Année scolaire 2023 / 2024**  
**DEMANDE D'ABONNEMENT TER**  
**Ligne Belfort <-> Delle**

**à remplir et à retourner au :**

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort  
Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602  
90400 MEROUX-MOVAL  
ou par mail à [contact@smtc90.fr](mailto:contact@smtc90.fr)

Abonnement annuel \*

Abonnement semestriel \*\*

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

☎ : ..... @ : .....

Etablissement fréquenté en 2023/2024 : .....

Classe fréquentée en 2023/2024 : .....

Qualité :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Gare TER de rattachement (Départ / Retour) :

Delle  Joncherey  Grandvillars  Morvillars  Meroux-Moval  Belfort

**J'accepte de donner les informations, ci-dessus, me permettant d'accéder aux services SNCF.**

**Par conséquent, en faisant le choix de la prise en charge SNCF par le SMTC, j'accepte la fin de la gratuité des 2 trajets en bus par jour sur le réseau Optymo.**

**Date et signature du représentant légal :**

**Cachet du Syndicat Mixte des Transports en  
Commun du Territoire de Belfort**

**Cachet de l'Etablissement Scolaire**

\* Abonnement annuel = demande reçue au plus tard le 05/10/2022

\*\* Abonnement semestriel = demande reçue au plus tard le 07/12/2022

**NOTICE À LIRE IMPÉRATIVEMENT AU VERSO**

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : [dpo@territoiredenergie90.fr](mailto:dpo@territoiredenergie90.fr)

## NOTICE

Le choix est laissé aux familles de combiner les offres existantes, le SMTC propose, de prendre en charge les abonnements SNCF des élèves résidants à moins d'1.500 kilomètres, par la route, des gares. Les communes de domiciliation concernées par ces abonnements sont Delle, Grandvillars, Joncherey, Meroux-Moval, Morvillars et Thiancourt. Le choix de la gratuité des TER implique la suppression des 2 voyages gratuits attachés au Pass Optymo.

Avec une volonté de simplifier au maximum les démarches des familles optant pour le train comme moyen de transport principal pour se rendre à l'établissement scolaire, le SMTC met en place, la procédure ci-dessous :

1/ Compléter et signer le formulaire de demande prise charge de l'abonnement TER (***tous les champs sont obligatoires, tout dossier incomplet sera refusé et retourné à la famille***).

2/ Faire viser le formulaire à l'établissement scolaire de l'élève.

3/ Renvoyer la demande dûment complétée au SMTC par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire ou par mail à [contact@smtc90.fr](mailto:contact@smtc90.fr).

4/ L'abonnement de train sera à retirer à la gare de Belfort Ville. Lors du retrait, l'élève devra être muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité récente.

### **Abonnement annuel :**

Pour bénéficier d'un abonnement annuel, les demandes devront être adressées au SMTC au plus tard le mercredi 04 octobre 2023.

### **Abonnement semestriel :**

Pour bénéficier d'un abonnement semestriel, les demandes devront être adressées au SMTC au plus tard le mercredi 06 décembre 2023 pour une prise en charge à compter du 02 janvier 2024.

**Le SMTC engageant des dépenses dans le cadre de ces abonnements, tout abonnement confectionné et non retiré sera facturé à la famille par l'émission d'un titre.**

Pour tous renseignements, merci de contacter le SMTC au 03 84 90 99 25.